
PLAN DE COURS
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Sigle : SOC-8235 **Groupe :** 10

Titre : Théories socioéconomiques

Session : Hiver 2021

Enseignant : Jean-Marc Fontan

Téléphone : 514-987-3000 poste : 0240#

Bureau : A-5276 – Pavillon Hubert-Aquin, 1255 rue St-Denis

Courriel : Fontan.jean-marc@uqam.ca

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement **dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.**

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

Théories socioéconomiques : SOC 8235-10

Descripteur

Dans une perspective épistémologique, analyse de l'émergence, du développement et du renouveau de la pensée sociologique portant sur l'interprétation et la compréhension du rapport « économie et société ».

Regard critique sur les différents paradigmes, écoles de pensée et concepts clés mis en scène pour expliquer, à partir d'un regard sociologique, des phénomènes sociaux à vocation économique.

Objectif du séminaire

Le séminaire a pour objet principal de développer, de compléter ou d'approfondir vos connaissances sur les théories de la sociologie économique.

Cet objectif sera atteint à l'aide d'une pédagogie de travail de type séminaire.

Enseignement virtuel

Les cours se donneront en ligne les lundis de 14h à 17h.

Pour accéder à l'hyperlien donnant accès aux cours, il faut :

- Aller sur la plateforme Moodle
- Cliquer sur le cours SOC-8235-10
- Aller à la semaine de cours concernée (par exemple : semaine 1 = cours 1)
- Cliquer sur l'hyperlien qui vous permettra de lancer l'application Zoom afin d'entrer dans la salle de classe virtuelle.

Plan de travail

- **18 janvier** : Plan de cours / Entente d'évaluation / Posture d'enseignement / Éléments conceptuels clés.
 - Consignes fonctionnement enseignement à distance.
 - Syllabus.
 - Entente d'évaluation.
 - Posture de l'enseignant.
 - De la subsistance à l'économie, une métamorphose de pratiques et de savoirs riche en enseignements.
 - Les théories socioéconomiques à l'aune de la transition sociale et écologique.
- **25 janvier** : Les fondements du matérialisme dialectique et proposition de théorisation de la transition sociétale.
 - Maurice Godelier : *Théorie de la transition chez Marx.*
 - Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein : *L'Éveil, Manifeste pour un horizon émancipateur et un nouvel ordre civilisationnel.*

-
- Thème de discussion : La transition sociale et écologie à la lumière des réflexions de Godelier et au prisme de la proposition de Fontan et Klein.
 - **1^{er} février** : Trois postures théoriques pour penser le fonctionnement matriciel de la modernité.
 - *Adam Smith* : éthique personnaliste et centralité institutionnelle de l'économie – le **Marché** vecteur de bonheur et de paix sociale.
 - *Wilhelm Friedrich Hegel* et la centralité du politique : l'**État** contrepois requis pour réguler les apories du marché libéral d'Adam Smith.
 - *Alexis de Tocqueville* : démocratie et droit d'association, la **Société civile**, un espace complémentaire à l'État et au Marché de production du vivre ensemble.
 - Thème de discussion : la tripartition de la représentation du « sociétal » en trois grands champs institutionnels.
 - **8 février** : L'épistémè moderne, tension entre les voies socialiste et libérale.
 - *Claude de St-Simon, Charles Fourier, Robert Owen* et *William Thompson* : face à l'Ancien Régime, réformisme libéral et utopisme socialiste.
 - Thème de discussion : épistémè de la modernité, à l'aune de deux initiatives montréalaises de reconversion territoriale, le *Technopole Angus* et *Bâtiment 7*, quels éléments de continuité, quelles propositions de rupture ?
 - **15 février** : Les fondements de l'économie institutionnelle étatsunienne.
 - *Thorstein Veblen* : perspective institutionnaliste évolutionniste psychologisante, dynamique pulsionnelle et transformation des institutions.
 - *John R. Commons* : perspective évolutionniste volitionnelle, transactions et dynamique des institutions.
 - Thème de discussion : naturalisme, pragmatisme, systémisme, actionnalisme : force et faiblesse des fondements éclectiques et syncrétiques de l'économie institutionnelle.
 - **22 février** : L'idée de régulation & théorie de la régulation.
 - *Pascal Cuvelier* : éléments synthèse sur la théorie de la régulation.
 - *Mathieu Montalban* : rapport entre science et capitalisme, point de vue régulationniste
 - Thème de discussion : l'idée de régulation remet en scène l'hypothèse d'une combinaison effective des déterminants structurels et de l'agentivité. Forces et faiblesses de la combinaison proposée. Place et rôle de la science dans le façonnement des rapports de production.
 - **Remise du premier travail.**

-
- **1^{er} mars** : L'école des conventions et l'économie des grandeurs.
 - *Luc Boltanski* : l'école des conventions, économie des grandeurs, nouvel esprit du capitalisme (avec Ève Chiapello) et mort de la critique, présentation synthèse.
 - *Luc Boltanski et Arnaud Esquerre* : enrichissement, une critique de la marchandise.
 - Thème de discussion : le structuralisme pragmatique, mis en lumière par l'économie de l'enrichissement, permet-il vraiment une lecture renouvelée du capitalisme ?

 - **Semaine de lecture : du 8 au 12 mars**

 - **15 mars** : En deux temps : 'Culture et économie', entre des 'mondes hostiles' et des 'marchés partout' ; 'Petites causes ou causes invisibilisées'.
 - *Viviana Zelizer* : l'économie du care.
 - *Taïeb Hafsî et Saouré Kouamé* : introduction aux causes invisibles.
 - Thème de discussion : De la sociologie des absences à la sociologie des présences, rendre l'invisibilisé visible et reconnue.

 - **22 mars** : Développementisme en contexte de mondialisation.
 - *Serge Latouche* : en finir avec le développement !
 - *Manifeste de la décroissance*
 - *Second manifeste convivialiste*
 - Thème de discussion : décroissance versus convivialisme – repenser le développement.

 - **29 mars** : Financiarisation solidaire – constats et perspectives.
 - *Ben Fine* : la financiarisation libérale en perspective.
 - *Michel Lelart* : de la finance éthique à l'éthique de la finance.
 - Thème de discussion : une 'financiarisation sociale' est-elle souhaitable ? Possible ? Si oui, pourquoi et à quelles conditions ?

 - **5 avril : Congé de Pâques**

 - **12 avril** : La question écologique est-elle soluble dans l'économie moderne ?
 - *Claudette Lafaye* et *Laurent Thévenot*, pour une « cité écologique », analyse critique de la voie écologique.
 - Thème de discussion : comment préparer/penser un avenir socialement écologique ?

 - Temps accordé (20 à 30 minutes) pour l'évaluation de l'enseignement.

 - **19 avril et 26 avril** : Présentations étudiantes.
 - **Remise du travail final : semaine du 26 avril 2021.**
-

Formule pédagogique

Les cours sont donnés à distance par l'intermédiaire du logiciel Zoom. Je tiendrai compte de cette réalité et les modalités mises en place permettront d'adapter l'enseignement à cette réalité. En gros, nous procéderons de la façon suivante.

- Premièrement, une courte période d'échanges de réchauffement pour recueillir des commentaires sur les lectures et des questions générales sur le contenu du cours.
- Deuxièmement, une présentation synthèse de ma part. Ce temps de présentation pourra aussi permettre de poser des questions d'éclaircissement. Nous prendrons une courte pause avant de passer à la seconde phase de discussion.
- Troisièmement, nous aurons une période d'échanges sur le thème défini dans le plan de cours, lequel thème est accompagné de documents à lire préalablement au cours. La discussion s'organisera autour de questions générales placées sur Moodle pour chacune des séances. Ces questions s'ajoutent à celles que vous pourriez formuler pour clarifier le contenu ou pour alimenter le débat.
- Quatrièmement, un temps informel sera pris à la fin de la rencontre pour faire le point, de revenir sur des éléments à clarifier ou pour échanger sur le travail de session.

Consignes Zoom

- S'assurer d'avoir la dernière version du logiciel Zoom (des mises à jour régulières sont disponibles).
- Se connecter au moins 5 minutes avant le début du cours.
- S'assurer d'être bien identifié.
- À moins de contrainte majeure, s'assurer que sa caméra soit en fonction.
- Garder son micro fermé, sauf au moment d'une prise de parole.
- Pour une demande de prise de parole, utiliser l'icône main levée : cocher l'icône 'main levée' accessible sous l'onglet 'participants', la décocher une fois la prise de parole exercée.
- Pendant les pauses, fermer le son et la caméra.

Évaluation

1. Participation active aux échanges à chaque cours : un total de 10 % des points sera accordé à la participation.
2. Plan du travail de fin de session. Il sera à remettre au cours 6, le **22 février**, pour 20 % de la note finale. La proposition de travail devra être approuvée préalablement. Le projet de travail prendra la forme d'un document de 5 à 8 pages, dont :
 - Page couverture.
 - Présentation du sujet travaillé – éléments de problématique, méthodologie, plan du travail (2 à 3 pages).
 - Table des matières provisoire du travail final (1 page).
 - Bibliographie commentée : de 5 à 10 lignes par référence (article, livre, extrait d'entrevue, document vidéo, page web) pour 10 à 15 références (2 à 3 pages).
 - Document à déposer sur la plateforme Moodle.

-
3. Présentation orale du travail final – au cours 14 ou 15 (**19 et 26 avril**) – pour 30 % de la note finale, temps disponible 30 minutes (exposé + période d'échanges).
 4. Présentation écrite du travail de session, à remettre dans la semaine du cours 15, **entre le 26 et le 30 avril**, pour 40 % de la note finale. Travail à déposer sur la plateforme Moodle.
 - a. Le travail est à réaliser sur une base individuelle : d'une longueur de 20 à 25 pages dactylographiées, interligne 1.0 (Times New Roman) et normes usuelles de présentation et de rigueur scientifique¹.
 - b. Le travail peut porter sur un objet ou une question traitée sous l'angle de la sociologie économique.
 - c. Le travail peut être en lien avec votre projet de mémoire de maîtrise ou de thèse de doctorat.

Précisions au sujet de l'entente d'évaluation à l'UQAM

Une entente est signée par l'enseignant.e et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours.

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter les documents suivants :

- Pour les cycles supérieurs : Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4.
<https://instances.uqam.ca/reglements/>

¹ Voir : https://doctorat-education.uqam.ca/upload/files/guide_de_presentation_des_memoires_et_theses_version_1.1.pdf.

Bibliographie de base

Beckert, J. et M. Zafirovski (edit.) (2011), *International Encyclopedia of Economic Sociology*, London, Routledge.

Cusin, F. et D. Benamouzig, (2004), *Économie et sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.

Dobin, F., (2004), *The New Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press.

Lévesque B., Bourque G. et E. Forgues, (2001), *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.
Armand Colin (Cursus).

De Raymond, A B et P.M Chauvin (2014). *Sociologie économique, histoire et courants contemporains*, Paris,
Armand Colin.

Smelser, N. et R. Swedberg, (ed.), (1995 & 2005), *The Handbook of Economic Sociology*, New York, Russell
Sage Foundations.

Steiner, P., (1999, 2005), *La sociologie économique*, Paris, coll. Repères, La Découverte.

Steiner, P. et F. Vatin, (2009), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.

Triglia, C., (2002 [1998]), *Sociologie économique*, Paris, Armand Colin.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.
-

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

<https://instances.uqam.ca/politiques/>

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>